



AVIS DE CONCOURS NATIONAL RESTREINT D'ARCHITECTURE N° 04/ 2026 (APRES ANNULATION DE LA PROCEDURE)

L'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de djelfa lance un avis de concours national restreint d'architecture après annulation de la procédure pour études et suivi de la réalisation (en t.c.e) y compris aménagements extérieurs et v.r.d des 50 logements promotionnels aides (50 f4) + 04 logements promotionnels libres (04 f4) + locaux de commerces, lot unique a djelfa.

Les architectes agréés seul ou en groupement solidaire, ainsi qu'aux bureaux d'études agréés conformément à la réglementation en vigueur et intéressés par le présent avis sont invités à retirer le cahier des charges (Sous forme de fichier numérique) auprès de la Direction générale de l'OPGI (service des marchés bureau n°01) sis à la cité Berbih-Djelfa, contre paiement auprès du comptable de l'office d'une somme de **2.000,00 DA** (contre un reçu de versement) représentant les frais de documentation non remboursables.

I. -CONDITION D'ELIGIBILITÉ

a. Capacités professionnelles

- Une copie de l'agrément en cours de validité à la date de dépôt des offres, délivré par l'ordre national des architectes.
Pour les Bureaux d'Études Publics:
 - Le statuts du bureau d'études ou le décret de création.
 - Un extrait du registre du commerce électronique portant le code spécifique à l'architecture : (607009).

b. Capacité financière :

Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à **10.000.000,00 DA**. Il s'agit du chiffre d'affaires **cumulé** des cinq dernières années précédant l'année de lancement de l'avis de concours (2021, 2022,2023.2024,2025), justifié par les bilans financiers visés par les services des Impôts ou C20,

c. Capacités techniques :

▪ Références professionnelles :

Ayant déjà conçu et suivi, au moins : Un Projet classé à la catégorie « B » et plus.

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution, délivrées par des maitres d'ouvrage publics qui doit contenir les informations suivantes : l'intitulé du projet, la catégorie, le délai, le montant et la date de réception. Seuls les certificats de bonne exécution relatifs aux projets réceptionnés au cours des dix (10) dernières années sont pris en considération, à compter de la date de leur réception, soit pour la période s'étendant de 2016 à 2026.

▪ Moyens humains : Disposant d'un minimum de personnel soit :

- Un architecte ou ingénieur en génie civil ou master en architecture ou génie civil, ayant une expérience égale ou supérieur à **03 ans révolus**.
- Un technicien supérieur ou licencié dans les métiers du bâtiment, ayant une expérience égale ou supérieure à **02 ans révolus**.

Les moyens humains Justifiés par :

- Attestations d'affiliation délivrées par la Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) ou par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés (CASNOS), en cours de validité, accompagnées du diplôme, attestation de travail, L'expérience est justifiée par tout document délivré par les services de la Caisse Nationale des Assurances Sociales des Travailleurs Salariés (CNAS) ou de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-Salariés (CASNOS).
- Pour les employés sous contrats aidés, joindre impérativement le contrat de l'ANEM en cours de validité.

Notes Importantes:

- Les cadres utilisés dans le dossier de candidature ne sont pas pris en considération dans la notation de l'offre technique.
- Le personnel permanent déjà déclaré au sein des équipes de suivi affectées aux projets en cours de réalisation relevant de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Djelfa n'est pas pris en compte dans l'évaluation.
- L'absence d'une seule condition parmi les critères de présélection entraîne l'élimination directe de l'offre.

II. PRÉPARATION DE L'OFFRE :

Le dossier de candidature comprend :

1. Une déclaration de candidature selon le modèle ci-joint, dûment remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir une déclaration de candidature individuelle.
2. Une déclaration de probité selon le modèle ci-joint, dûment remplie, datée, signée et cachetée par le soumissionnaire. En cas de groupement, chaque membre du groupement doit fournir une déclaration de probité individuelle.
3. Les diplômes du personnel.
4. Un extrait du registre de commerce électronique portant le code d'activité relatif à l'architecture (607009), pour les bureaux d'études publics.
5. Attestations de travail du personnel justifié par les fiches carrières délivré par la CNAS qui contient les dates d'entrée et de sortie.
6. Contrat de travail ANEM en cours de validité.
7. Attestations d'affiliation du personnel à la CNAS en cours de validité.
8. Attestation d'affiliation CASNOS du gérant en cours de validité.
9. Les attestations de bonne exécution (étude et suivi) exigées dans l'article 03 de cahier des charges
10. L'agrément délivré par CNOA en cours de validité à la date de dépôt des offres .
11. Les bilans financiers visés par les services compétents ou (C20) exigées dans l'article 03 de cahier des charges.
12. L'extrait de rôle du soumissionnaire en cours de validité apuré ou avec échéancier.
13. L'attestation de dépôt des comptes sociaux auprès du CNRC de la dernière année pour les sociétés.
14. La délégation de signature dans le cas d'une société ;
15. Le statut pour les personnes morales ;
16. Acts ou Protocole d'Accord pour les groupements.

NB : Toutes les pièces administratives doivent être valides à la date de dépôt des offres.

III. /PRESENTATION DE L'OFFRE :

Dans une première phase les candidats sont invités à remettre uniquement un dossier de candidature inséré dans une enveloppe scellée, comme suit :

PHASE 01 – DOSSIER DE CANDIDATURE :

DOSSIER DE CANDIDATURE Dénomination du soumissionnaire:..... Adresse du soumissionnaire : « Concours National Restreint d'Architecture N°...../..... POUR ETUDES ET SUIVI DE LA REALISATION (EN T.C.E) Y COMPRIS AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET V.R.D DES 50 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (50 F4) + 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES (04 F4) + LOCAUX DE COMMERCE LOT UNIQUE A DJELFA
--

Cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention citée ci-dessus:

A Monsieur le Directeur Général de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Djelfa « Concours National Restreint d'Architecture N°...../..... POUR ETUDES ET SUIVI DE LA REALISATION (EN T.C.E) Y COMPRIS AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET V.R.D DES 50 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (50 F4) + 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES (04 F4) + LOCAUX DE COMMERCE LOT UNIQUE A DJELFA» A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
--

PHASE 02 – OFFRE TECHNIQUE, L'OFFRE DE PRESTATIONS ET FINANCIERE :

L'offre technique, l'offre de prestations et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, selon le format suivant :

OFFRE TECHNIQUE Dénomination du soumissionnaire:..... Adresse du soumissionnaire : « Concours National Restreint d'Architecture N°...../..... POUR ETUDES ET SUIVI DE LA REALISATION (EN T.C.E) Y COMPRIS AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET V.R.D DES 50 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (50 F4) + 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES (04 F4) + LOCAUX DE COMMERCE LOT UNIQUE A DJELFA

OFFRE DE PRESTATIONS « Concours National Restreint d'Architecture N°...../..... POUR ETUDES ET SUIVI DE LA REALISATION (EN T.C.E) Y COMPRIS AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET V.R.D DES 50 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (50 F4) + 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES (04 F4) + LOCAUX DE COMMERCE LOT UNIQUE A DJELFA

OFFRE FINANCIERE « Concours National Restreint d'Architecture N°...../..... POUR ETUDES ET SUIVI DE LA REALISATION (EN T.C.E) Y COMPRIS AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET V.R.D DES 50 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (50 F4) + 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES (04 F4) + LOCAUX DE COMMERCE LOT UNIQUE A DJELFA

Les trois enveloppes techniques, de prestation et financières, sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention :

A Monsieur le Directeur Général de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Djelfa « Concours National Restreint d'Architecture N°...../..... POUR ETUDES ET SUIVI DE LA REALISATION (EN T.C.E) Y COMPRIS AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS ET V.R.D DES 50 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES (50 F4) + 04 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES (04 F4) + LOCAUX DE COMMERCE LOT UNIQUE A DJELFA « A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
--

La durée de préparation des offres (dossier de candidature) est fixée **à 10 jours** jusqu'à **13.30** heures à partir de la première parution du présent avis dans le bulletin officiel des marchés publics, sur le portail électronique des marchés publics, ou dans la presse écrite ou électronique.

La durée de préparation des offres (offres technique, prestation et financière.) est fixée **à 20 jours** jusqu'à **13.30** heures à partir de la première parution de l'avis de préselection dans le bulletin officiel des marchés publics, ou dans la presse écrite ou électronique.

Si ces jours (le dernier jour de la durée de preparation du dossier de candidature et le dernier jour de la durée de preparation des offres technique , prestation et financiere) coincide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

L'offre devra être déposée auprès du secretariat de la direction générale de l'OPGI de Djelfa sis à la cité Berbih le dernier jour de la durée de préparation des offres de **08.00** heures du matin à **13.30** Heures (heurs limite).

L'ouverture des offres (dossier de candidature) aura lieu le dernier jour de la préparation des offres à **13.30** heures, en séance publique, au siège de la direction générale de l'OPGI de Djelfa Cité Berbih.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée égale à la durée cumulée de préparation des offres augmentée de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date de dépôt des offres technique, prestation et financière.

DIRECTEUR GENERAL